



Plainte abusive de la part d'un voisin

Par **justsim**, le **01/06/2010** à **21:51**

Bonjour,

Je vous écris car nous avons eu un différent avec notre voisin et que ça commence a prendre des dimensions disproportionnés.

voilà un de nos voisin, que nous ne connaissons pas du tout ,est venu chez nous un soir après 21h30 et a commencé a nous parler d'une façon très agressive parce que les aboiements de notre chien l'importune i la été impossible d'établir un dialogue avec lui, c'est lui qui est venu chez nous et qui c'est montrer agressif et menaçant.

il nous a me^me tutoyer alors qu'on ne le connais pas, il est rentré à l'intérieur de notre propriété sans y être "invité par nous .

il a commencé a nous crier dessus par rapport au chien et mon mari lui a dit "vous me parlez pas comme ça , je suis pas votre copain ou votre fils"

et là le voisin nous sort" tu veux que je te ramène mon copain, mon fils"

alors mon mari c'est énervé et lui a dit "je vais te tuer" et il l'a foutu dehors sans porter atteinte à l'intégrité du voisin l'autre est parti en criant "tu vas voir, tu vas voir .."

heureusement je suis allé faire juste une main courante pour avoir un historique de l'incident et vendredi dernier un flic est venu interroger mon mari parce que ce voisin a porté plainte contre lui pour "menaces de mort" faut pas exagéré qd même je tiens juste a signaler que ce fut la première et la dernière fois que nous avons vu cet homme et que nous ne l'avons plus jamais revu suite à cet incident

que les troubles du chien ont cessé ont a acheté un collier anti aboiement en plus de tout le quartier c le seul qui se plaint de notre chien et ça fait 10 ans qu'on habite le quartier mon mari et moi même sommes totalement inconnus des forces de police et menons une vie totalement "normales" avec nos deux enfants

ça me perturbe beaucoup ce qui c passé alors même que c'est lui qui est venu gueuler chez nous

qu'est ce qu'on risque ?

SERAIT CE UNE BONNE IDEE DE faire un courrier circonstanciée aux services de police

pour transmission au parquet? EN INDIQUANT que nous sommes totu disposé a trouver un terrain d 'entente avec ce monsieur, et surtout qu'il a grossi la chose qui n'est rien d'autre qu'un différent de voisinage
et que si celui ci ne veut pas nous nous réservons le droit de porter plainte également pour menaces verbales et plainte calomnieuse et abusive ayant l'intention volontaire de nous nuire.
merci d'avance pour vos réponses
je vous remercie de vos réponses .

Par **MBaraton**, le **02/06/2010** à **14:13**

Dans ce genre de situation, tout dépend de la posture que vous souhaitez prendre face à ce voisin, de ce que vous avez déclaré dans la main courante et des informations que vous avez communiquées aux forces de l'ordre, lors de leurs visites à votre mari.

Si vous avez reconnu avoir proféré la menace en question, lors dans la déposition auprès des forces de l'ordre ou dans le cadre de la main courante, la plainte déposée par le voisin peut prendre un sens en terme de poursuite, si le procureur décide de vous poursuivre, avec la possibilité que le voisin se porte "partie civile". Dans le pire des cas, le tribunal de proximité ou de police vous convoquera et effectuera probablement un simple rappel à la loi, avec une éventuelle amende et d'éventuels dommages et intérêts pour le plaignant s'il les réclame en tant que "partie civile", mais tout cela restera de l'ordre du symbolique en terme de montant, car il ne s'agit que d'un propos dans un cadre bien particulier qu'il conviendra de rappeler.

Si ce n'est pas le cas, qu'il n'existe aucun témoin à votre dialogue, ni aucune preuve quelle qu'elle soit de cette menace, c'est votre parole contre la sienne et là, vous êtes en droit de retourner la situation en déposant plainte pour diffamation contre lui, en prenant bien entendu une position de mauvaise foi, ce qui n'est pas correct d'un point de vue moral, mais cohérent avec les éléments d'informations en présence.

La chose préférable dans tous les cas, c'est de parler avec le voisin à un moment où il est calme et de chercher à clôturer l'incident en lui suggérant de retirer sa plainte.

Ce genre d'incident avec un voisin, avec une escalade en terme de procédures n'est jamais une bonne chose pour les deux parties. Tout le monde est perdant.

La médiation, même médiocre est toujours préférable.

Par **wolfram**, le **02/06/2010** à **19:58**

Il existe aussi des voisins paranoïaques pervers qui trouvent leur plaisir à se donner l'impression d'avoir une petite puissance sur leur entourage.

Evidemment l'erreur c'est d'avoir formulé de telles menaces. Mais l'exemple du voisin pervers que je subis est le bon. NIEZ l'évidence.

Par **chris_idv**, le **03/06/2010** à **10:54**

Bonjour,

Je cite:

"mon mari c'est énervé et lui a dit "je vais te tuer" et il l'a foutu dehors"

"ce voisin a porté plainte contre lui pour "menaces de mort" faut pas exagéré qd même"

>> A ma connaissance en Français "je vais te tuer" = menace de mort. Après cela il ne faut pas inverser les rôles et vous étonner que le voisin ait porté plainte ...

"suite à cet incident les troubles du chien ont cessé ont a acheté un collier anti aboiement"

"de tout le quartier c le seul qui se plaint de notre chien et ça fait 10 ans qu'on habite le quartier"

>> Le fait d'habiter le quartier depuis 10 ans ne vous donne pas plus, ni moins, de droits que vos voisins. En clair vous avez droit à la tranquillité et vos voisins aussi: tous vos voisins, même celui là.

Accessoirement si vous avez acheté un collier anti-aboiement pour votre chien ce n'est pas pour le plaisir ... mais c'est bien parce qu'il y avait des aboiements !

Cordialement,

Par l'endroit, le 27/05/2013 à 19:49

Je suis tout à fait d'accord avec la dernière réponse , cet homme a peut-être rendu service à tout le quartier car il y avait bien troubles de voisinage . Quant un chien aboie en principe les maîtres l'entendent aussi , si les autres voisins se sont tus c'est probablement parce que votre mari a une propension à menacer les autres assez facilement et celui qui , excédé est intervenu était probablement plus courageux que les autres. Vous auriez peut-être pu acheter le collier avant qu'il n'intervienne ! quand à déposer plainte pour diffamation , c'est très malhonnête! Cette pratique est courante dans notre société , certains avocats adorent faire condamner les victimes : ce sont ces personnes qui sèment l'incohérence et détruisent la confiance

Par Lag0, le 28/05/2013 à 07:55

Bonjour l'endroit,

Il n'était pas nécessaire de déterrer une discussion qui dormait depuis 3 ans...

Par Supreme, le 30/05/2013 à 01:36

peu etre que sont cerveau marche au ralenti ??

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **18:13**

Bonjour,

Les enfants c'est toujours un peu bruyants, surtout des petits.

Dans un premier temps, essayez un revêtement de sol absorbant, genre tapis ou moquette.

Car les billes qui ricochent sur le carrelage c'est comme les hauts talons, c'est l'enfer pour ceux en dessous.

Par **moisse**, le **25/10/2013** à **09:07**

Bonjour,

Votre position est caractéristique des conflits de voisinage relatifs aux nuisances générées par le bruit.

Pour l'un les bruits sont insupportables et pour l'autre avec un peu de tolérance tout se passe bien.

Il ne vous vient pas l'idée de suivre un conseil des plus communs : tenter d'isoler acoustiquement votre local, par exemple avec un revêtement sur le parquet.